

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE



ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoint,**  
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**  
M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

**10-05 Mai 2015**

**BUDGET ZONE DU LUC – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2015**

Rapporteur : Mme HEMERY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Avril 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à un ajustement budgétaire pour rectifier le montant de la reprise du déficit de fonctionnement suite à une erreur de saisie,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

**- ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2015 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Réelles : 1 000 € – 1 000 € =	0.00 €	Réelles :	0.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Réelles :	0.00 €	Réelles :	0.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>0.00 €</b>
------------------------	---------------	------------------------	---------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

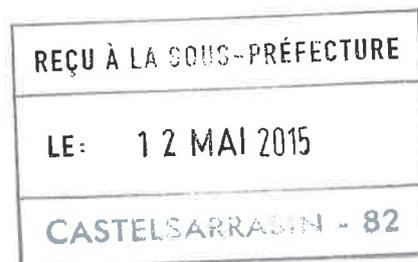
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
 De la transmission en préfecture le :  
 De sa publication et/ou notification le :